

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 5 AVRIL 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 17

Procuration 0

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage de la délibération : 14 AVR. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n°2023-29 Affectation de résultats***Exposé*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement**

- ✓ Résultat de l'exercice 2022 : 323 081.77 €
- ✓ Report à nouveau : 532 023.44 €
- ✓ **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 855 105.21 €**

**Section d'investissement**

- ✓ Résultat de l'exercice 2022 : 610 391.00 €
- ✓ Report à nouveau : 1 218 833.21 €
- ✓ **Solde d'exécution reporté au 31/12/2022 : 1 829 224.21 €**

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

D'affecter au budget primitif communal 2023, le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- ✓ Solde d'exécution de la section fonctionnement reporté en votant au **R002 « excédent de fonctionnement reporté », la somme de 412 105.21 €**
- ✓ Le surplus est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire **1068 « Excédent de fonctionnement » soit 443 000,00 €.**
- ✓ Solde d'exécution de la section investissement reporté en votant au **R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 1 829 224.21 €.**

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 11/04/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE

